



Le 18 décembre 2020

À l'attention de : Monsieur Michael MacPherson,
Greffier du Comité permanent de l'industrie,
des sciences et de la technologie
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
OTTAWA (Ontario) K1A 0A6

Envoyé par courriel : indu@parl.gc.ca

Objet : Accessibilité et abordabilité des services de télécommunication

Monsieur,

Shaw Communications Inc. (**Shaw**) vous remercie de lui permettre de présenter ce mémoire au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, dans le cadre de son *Étude sur l'accessibilité et l'abordabilité des services de télécommunication*.

Shaw est une entreprise canadienne de pointe dans le domaine de la connectivité. Nous nous engageons à offrir un accès à des services filaires et sans fil de grande qualité et à coût abordable dans nos zones de service, tant dans les grandes villes que dans les collectivités rurales ou éloignées. La division filaire de Shaw comprend des services d'affaires et résidentiels fournissant l'Internet à large bande, le forfait Go WiFi de Shaw, les services téléphoniques numériques et vidéo en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et dans le Nord de l'Ontario. La division des services sans fil offre des services de données LTE et de téléphonie sans fil par l'entremise d'une infrastructure de réseau mobile sans fil qui continue de s'accroître et de s'améliorer en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario.

Sincères salutations,

Dean Shaikh
Vice-président, Affaires réglementaires

Shaw Communications Inc.
40 Elgin Street, Suite 1400
Ottawa, Ontario K1P 5K6
Tel: 613-688-4751
Fax: 613-688-4799

**MÉMOIRE DE SHAW COMMUNICATIONS INC.
AU COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA
TECHNOLOGIE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

Étude sur l'accessibilité et l'abordabilité des services de télécommunication

Introduction

1. La réussite du Canada en ce qui concerne le soutien au développement de ses réseaux de télécommunications de calibre mondial repose sur un cadre stratégique qui permet à la concurrence axée sur les installations de se développer entre les entreprises qui possèdent, exploitent et bâtissent les réseaux mobiles et les réseaux à large bande du Canada (les **bâtisseurs de réseaux**). Cette approche en matière de réglementation a permis des investissements annuels à hauteur de milliards de dollars dans la connectivité sans fil et filaire en constante expansion et amélioration dans tout le Canada. Sur le marché filaire, la concurrence entre les câblodistributeurs comme Shaw et les compagnies de téléphone (aussi appelées entreprises de services locaux titulaires : les **ESLT**) est la raison pour laquelle 87,4 % des Canadiens bénéficient d'un accès à un réseau Internet à large bande de grande qualité¹ et que le Canada figure continuellement parmi les trois premiers pays au monde pour ce qui est de la nature abordable des coûts de son accès à Internet.² En ce qui concerne le marché du sans-fil, 96 % des Canadiens ont accès à un service haute vitesse LTE avancé,³ et des entreprises concurrentes dotées d'installations régionales telles que Shaw, Vidéotron et Eastlink – sont en train d'éroder assez rapidement la dominance des trois grands fournisseurs (les trois géants) que sont Rogers, Bell et Telus, entraînant ainsi un choix et une accessibilité de coûts sans précédent pour les consommateurs.
2. Malheureusement, certains pressent les décideurs du Canada de cesser le soutien à l'investissement et à la concurrence axés sur les installations, habituellement considérés « comme le type de concurrence idéal et le plus durable »⁴, pour s'appuyer sur des approches réglementaires régressives qui créent des distorsions en matière de concurrence, diminuent le choix des consommateurs et les niveaux d'investissement, en particulier dans les régions rurales, les régions éloignées et les communautés autochtones. Le fait de permettre à cette dynamique néfaste de s'installer nuira au nouvel objectif fort ambitieux du gouvernement qui est de à connecter 98 % des foyers

¹ CRTC, *Rapport de surveillance des communications (2020)*, en ligne : <https://crtc.gc.ca/pubs/cmr2020-fr.pdf> [**RSC 2020**], p.113. Ce pourcentage représente les ménages canadiens ayant accès à des services Internet à large bande dont la vitesse est égale ou supérieure à l'objectif de service universel du CRTC (téléchargement : 50 Mbps - téléversement : 10 Mbps).

² The Economist Intelligence Unit, *The Inclusive Internet Index 2020*, en ligne : <https://theinclusiveinternet.eiu.com/explore/countries/CA/performance/indicators/affordability>.

³ RSC 2020, p. 19

⁴ Politique réglementaire de télécom, CRTC 2015-326, par. 5.

canadiens d'ici 2026⁵ - objectif que Shaw appuie pleinement – et nuira à une reprise économique inclusive.

3. Comme l'a mentionné le ministre Bains : « L'avenir du Canada dépend de la connectivité. Notre gouvernement reconnaît que l'accès à des services Internet haute vitesse de qualité et à prix abordable est devenu une nécessité pour tous les Canadiens, où qu'ils habitent⁶ ». Il faut, pour fournir des services accessibles et à prix abordable à tous les Canadiens, une structure de réglementation prévisible qui réduit les obstacles à la concurrence durable tout en soutenant et en favorisant les investissements massifs et à long terme dans les infrastructures.
4. Il s'agit d'une période extrêmement importante dans le développement de la connectivité au Canada. Nous sommes face à un double défi : la lutte contre la récession économique causée par la COVID-19 – qui a fait ressortir le besoin de combler les écarts en matière d'accès au numérique – au moment même où les bâtisseurs de réseaux du Canada commencent à déployer leurs réseaux 5G. Le Comité peut mettre le Canada sur la voie de la réussite en formulant des recommandations qui soutiendront la solidité et la portée de l'infrastructure numérique du Canada. À Shaw, nous affirmons qu'il faut notamment pour cela :
 - (i) Réaffirmer la nécessité pour le cadre réglementaire de soutenir et de fournir les incitatifs les plus puissants à l'investissement axé sur les installations;
 - (ii) Modifier la *Loi sur les télécommunications* pour confirmer la compétence du CRTC en matière d'infrastructures passives;
 - (iii) Maintenir la politique proconcurrentielle d'ISDE de mise en réserve du spectre pour les entreprises concurrentes régionales axées sur les installations.

Les réalisations de Shaw concernant l'amélioration de l'accessibilité et de l'abordabilité

5. Étant le plus important fournisseur de services Internet par câble dans l'Ouest du Canada, Shaw joue un rôle de premier plan dans l'avancement de la connectivité au Canada. Le réseau filaire Fibre+ de Shaw offre des services de téléphonie numérique, de WiFi, de vidéo et d'Internet à large bande en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et dans le Nord de l'Ontario.
6. Au cours des huit dernières années, Shaw a investi plus de 25 milliards de dollars dans la construction et l'amélioration, la mise à niveau et l'expansion continues de son réseau Fibre+. Ce réseau est aujourd'hui l'un des plus avancés en Amérique du Nord et offre les vitesses de

⁵ Énoncé économique de l'automne 2020, *Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19*, en ligne : <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2020/report-rapport/toc-tdm-fr.html-fr.html> [Énoncé économique de l'automne 2020], p.90.

⁶ Déclaration de l'ISDE, *Réponse du gouvernement du Canada aux pétitions concernant la décision du CRTC sur les tarifs Internet de gros*, 15 août 2020, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/innovation-sciences-developpement-economique/nouvelles/2020/08/reponse-du-gouvernement-du-canada-aux-petitions-concernant-la-decision-du-crtc-sur-les-tarifs-internet-de-gros.html>.

téléchargement actuellement disponibles à grande échelle les plus rapides parmi tous les exploitants de l'Ouest du Canada et les vitesses de téléversement actuellement disponibles à grande échelle les plus rapides de tous les câblodistributeurs nord-américains. Presque tous les secteurs desservis par Shaw sont connectés à notre vaste réseau Fibre+, ce qui veut dire que nos clients des régions rurales et éloignées ont accès à la même qualité de connectivité et de vitesses (pour des prix identiques) que nos clients de Calgary ou de Vancouver.

7. Les investissements de Shaw nous ont permis de sans cesse améliorer la vitesse, l'étendue, la fiabilité, la flexibilité et la capacité de notre réseau et, par le fait même, d'améliorer le choix, la valeur et les coûts offerts aux Canadiens de l'Ouest. Par exemple, en 2018, après la mise en activité de DOCSIS 3.1, Shaw a doublé ses vitesses Internet sans en augmenter les prix; tous les clients nouveaux ou existants d'Internet 150 ont obtenu une mise à niveau à 300 Mb/s et tous les clients, nouveaux ou existants, d'Internet 300 ont obtenu une mise à niveau à 600 Mb/s, sans coût supplémentaire⁷. Pendant la pandémie de la COVID-19, Shaw a sans problème activé des capacités additionnelles afin de maintenir la connexion de ses clients et de leur offrir une expérience exceptionnelle d'accès à la large bande, malgré une augmentation d'utilisation du réseau filaire d'environ 50 %.
8. En mai 2020, Shaw a lancé son service Internet résidentiel Fibre+ 1 Gig (téléchargements jusqu'à 1 Gb/s) accessible à 99 % de ses clients résidentiels, dans les petites villes comme dans les grandes. Cela veut dire que notre forfait Fibre+ 1 Gig est accessible à plus de 200 collectivités de moins de 10 000 habitants, dont 176 en comptent moins de 5 000. Environ quatre mois seulement après le lancement de Fibre+ 1 Gig, nous avons lancé notre service résidentiel Fibre+ 1.5 Gig (jusqu'à 1,5 Gb/s en vitesse de téléchargement) en novembre 2020, que nous sommes à déployer dans nos zones de service. Ainsi que le mentionnait le président de Shaw, Paul McAleese :

[Traduction] Les meilleures expériences en matière de connectivité ne devraient pas être uniquement accessibles aux personnes vivant dans les grands centres urbains. Le forfait Fibre+ Gig de Shaw représente un gain énorme pour des millions de Canadiens de l'Ouest qui jamais auparavant n'ont eu accès à de telles vitesses⁸.

9. Shaw offre une série de forfaits pour satisfaire les besoins des clients en matière de vitesse et de données, à commencer par notre service Fibre+ 10 (10Mbps/1Mbps). Shaw a aussi à cœur de favoriser l'accès à Internet des ménages à faible revenu et participe volontairement à l'initiative d'ISDE intitulée « Familles branchées ». Grâce à ce programme, des dizaines de milliers de familles peuvent bénéficier de services Internet offerts par Shaw pour 10 \$ par mois.

⁷ Incidemment, lorsque Shaw a doublé ses offres de vitesses Internet, le Canada est monté de 9 rangs dans l'indice mondial d'Ookla relatif aux tests de vitesses (Ookla Speedtest Global Index), pour passer de la 16^e à la 7^e place. Voir : McKetta, I, *Canadian ISP Doubles Speeds, Canada Jumps 9 Places in World Ranking*, 23 janvier 2019, en ligne : www.speedtest.net/insights/blog/canadian-isp-doubles-speeds.

⁸ Shaw Communications Newsroom, *Shaw Launches Fibre+ Gig 1.5 — Offering Faster Speeds and More Bandwidth from Western Canada's Leader in Gig Speed Internet*, 5 novembre 2020, en ligne : <https://newsroom.shaw.ca/corporate/newsroom/article/materialDetail.aspx?MaterialID=6442452438>.

10. Notre réseau Go WiFi constitue un autre exemple de la façon dont l'innovation et les investissements de Shaw dans les installations augmentent la connectivité, la valeur et l'abordabilité pour les Canadiens. Le réseau Go WiFi est le plus vaste réseau WiFi du Canada et compte plus de 117 000 points d'accès dans plus de 100 collectivités réparties entre la Colombie-Britannique et l'Ontario. L'accès au réseau Go WiFi de Shaw est offert à titre gracieux à nos clients des services Internet et sans-fil et est aussi disponible gratuitement pour les personnes n'étant pas clientes de Shaw dans des dizaines de milliers d'endroits, notamment dans des bâtiments municipaux, des parcs, des installations récréatives et des stations de transport en commun.
11. Shaw s'efforce d'accroître la connectivité pour tous les Canadiens, notamment par l'entremise de partenariats avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, ainsi qu'avec d'autres parties (comme All Nations Trust Company). Depuis 2018, Shaw a été autorisé à réaliser six projets d'infrastructure à large bande par l'intermédiaire du programme *Brancher pour innover* et de programmes provinciaux de financement de la Colombie-Britannique, dont deux projets de transport par fibre qui sont en cours⁹ entre Whistler et Cache Creek, de même qu'entre Prince George et Dawson Creek. Ces projets mettront en place la structure requise pour connecter dix-huit collectivités autochtones à un accès Internet haute vitesse.
12. Sur le marché du sans-fil, Shaw offre des services téléphoniques et de données LTE avancés tant dans les grands centres urbains que dans les petites collectivités par l'entremise de Freedom Mobile, qui est présente en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario, et par l'entremise de Shaw Mobile, lancée en juillet 2020, et présente en Colombie-Britannique et en Alberta. En dépit des nombreux obstacles à la concurrence et à l'investissement auxquels elle doit faire face, Shaw a perturbé la dynamique du marché du sans-fil au Canada et entraîné une baisse des prix, une réduction des frais punitifs liés au dépassement de données et un plus vaste choix.
13. Depuis son entrée sur le marché du sans-fil en 2016, grâce à son acquisition de WIND pour 1,6 milliard de dollars, Shaw a investi près de 3 milliards pour améliorer et accroître rapidement son réseau sans fil, incluant le remplacement de tous ses équipements radio, ainsi que l'acquisition pour des centaines de millions de dollars d'un spectre de fréquences important¹⁰ et son déploiement en accéléré au sein d'une zone de couverture sans cesse croissante. En seulement quatre ans, Shaw a pénétré 25 nouveaux marchés et est passée d'un réseau 3G à un réseau LTE avancé pouvant desservir 19 millions de personnes, soit la moitié de la population canadienne.
14. Les investissements faramineux réalisés par Shaw pour accroître la performance et l'étendue de son réseau sans fil ont permis le lancement des forfaits de données Big Gig de Freedom en octobre 2017 qui offrait aux Canadiens quelque chose de tout à fait nouveau :

⁹ Shaw a engagé 15,9 millions de dollars dans ces projets.

¹⁰ Shaw a acquis des licences de spectre de 700 MHz et de 2 500 MHz de Québecor Média Inc. pour 430 millions de dollars en 2017 et des licences de 600 MHz pour 492 millions de dollars lors de la mise aux enchères du spectre de la bande par ISDE en 2019.

soit 10 Go à 50 \$, sans frais de dépassement des limites. Avant les forfaits Big Gig de Freedom, aucun fournisseur de services sans fil au Canada n’offrait 10 Go de données pour moins de 100 \$. Cette offre a déclenché une réaction concurrentielle de la part des trois géants : au cours de la période promotionnelle des Fêtes en décembre 2017, les trois géants ont effectué le lancement de forfaits de données de 10 Go pour 60 \$, mais uniquement sur les marchés desservis par Freedom¹¹. En 2019, grâce à la pression concurrentielle soutenue exercée par Freedom et les autres concurrents régionaux, les forfaits de données illimitées à prix abordables sont devenus une caractéristique permanente du marché. Les dernières données du CRTC sur l’industrie indiquent une nette tendance à la baisse des prix et à l’augmentation du volume de données offert, depuis l’entrée de Freedom en 2016, et plus particulièrement depuis le lancement de Big Gig en 2017.

Preuve évidente des avantages proconcurrentiels que les concurrents dotés d’installations régionales apportent aux consommateurs	
Baisse du prix des forfaits mensuels	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 2016 et 2019, les prix mensuels pour tous les niveaux de service tiers ont diminué¹² : <ul style="list-style-type: none"> o Plans sans données diminués de 11,48 \$ par mois (passés de 31,44 \$ en 2016 à 19,96 \$ en 2019) o Forfaits de 1 Go abaissés de 19,85 \$ par mois (passés de 48,88 \$ en 2016 à 29,03 \$ en 2019) o Forfaits de données de 2 Go réduits de 21,85 \$ par mois (passés de 61,71 \$ en 2016 à 39,86 \$ en 2019) o Forfaits de données de 5 Go abaissés de 28,65 \$ par mois (passés de 77,47 \$ en 2016 à 48,82 \$ en 2019). - Entre 2018 et 2019, les prix mensuels des services mobiles ont baissé en moyenne de 13,8 %¹³.
Tombée des frais de dépassement	- Les frais de dépassement de données et les revenus totaux pour les services mobiles de détail ont baissé de 50 %, pour passer de 6 % en 2016 à 3 % en 2019 ¹⁴ . Cela correspond à une réduction de frais de dépassement de 1,39 milliard en 2016 à 840 millions en 2019 ¹⁵ .
Plus grand volume de données pour les abonnés	- Le pourcentage d’abonnés dotés de forfaits d’au moins 5 Go est passé de 31,5 %, en 2017, à 56,5 %, en 2019 ¹⁶ .

15. En plus de nos forfaits Big Gig, Freedom accroît l’abordabilité, le choix et la valeur grâce à :

¹¹ The Wire Report, *Big Three launch \$60, 10 Go plans in Freedom territory*, 15 décembre 2017, en ligne : <https://thewirereport.ca/2017/12/15/big-three-launch-60-10-gb-plans-in-freedom-territory>.

¹² RSC 2020, p. 143, Figure 5.10.

¹³ RSC 2020, p. 143

¹⁴ RSC 2020, Données ouvertes, Secteur des services mobiles de détail, MB-S2, Tableau 2

¹⁵ RSC 2020, Données ouvertes, Secteur des services mobiles de détail, MB-F1, Figure 1

¹⁶ RSC 2020, Données ouvertes, Secteur des services mobiles de détail, MB-16, Infographie 6

- Un choix de forfaits innovants et économiques, comportant des options prépayées avec appels et messages texte illimités pour seulement 99 \$ par année, et appels et messages texte illimités, plus 1,5 Go pour 19 \$ par mois; ainsi que des forfaits postpayés comme des messages texte illimités, 100 minutes d'appels nationaux et 250 Mo pour 15 \$ par mois et des appels et messages texte illimités avec 4 Go de données pour 35 \$ par mois.
- Des rabais très attrayants sur les appareils et des options de subvention, permettant aux Canadiens d'accéder à des appareils haut de gamme à des prix plus abordables. Par exemple, avec notre offre « Absolute Zero », les clients qui signent pour un forfait Big Gig de deux ans reçoivent un téléphone intelligent haut de gamme pour 0 \$ de frais initiaux, 0 \$ de frais mensuels supplémentaires et 0 \$ pour posséder l'appareil à la fin de la période d'engagement de deux ans.
- Il n'y a pas de frais de dépassement sur les forfaits Freedom Mobile, quel que soit le volume de données autorisé.

16. En juillet 2020, Shaw a une fois de plus perturbé le marché du sans-fil en lançant Shaw Mobile. Shaw Mobile permet aux clients Internet Fibre+ de Shaw de regrouper leurs services mobiles pour réaliser des économies sans précédent, ce qui améliore par conséquent l'abordabilité des services Internet et des services sans fil. Les clients Internet Fibre+ de Shaw peuvent obtenir jusqu'à six téléphones avec appels et messages texte illimités pour 0 \$ par mois et peuvent choisir, s'ils ont besoin de données LTE, entre notre forfait prépayé « By The Gig », qui offre des données au prix de 10 dollars par Go, ou notre forfait illimité postpayé de 25 Go au prix de 45 \$ par mois, pour les clients Fibre+ 1 Gig, ou encore 25 Go au prix de 25 \$ par mois. Il s'agit d'offres attrayantes qui représentent une valeur incroyable pour nos clients en Colombie-Britannique et en Alberta. Shaw Mobile constitue un autre exemple probant de concurrence et d'innovation axé sur les installations qui permet aux Canadiens de vraiment bénéficier de prix abordables.

17. Il importe de noter que nous n'aurions jamais pu lancer les forfaits Big Gig de Freedom ou notre offre novatrice Shaw Mobile si nous étions entrés sur le marché du sans-fil en tant que fournisseur de réseau virtuel mobile. Notre capacité à maximiser les données et l'accessibilité économique ayant une incidence réelle sur la concurrence n'a été possible que parce que nous pouvions exploiter la pleine capacité des réseaux sans fil, Wi-Fi et Fibre+. Depuis 2016, le nombre d'abonnés aux services sans fil de Shaw a augmenté d'environ 80 % pour s'élever à plus de 1,8 million d'abonnés : voilà qui témoigne assurément de la valeur que les services mobiles de Shaw offrent aux Canadiens.

Recommandations pour favoriser l'accessibilité et l'abordabilité d'une connectivité de grande qualité pour tous les Canadiens

18. Comme l'a indiqué la ministre Freeland, notre pays fait face au « choc économique le plus grave que nous avons connu depuis la Grande Dépression, et la crise de santé publique la plus grave que nous ayons connue depuis la grippe espagnole¹⁷ ». Bien que de nombreux secteurs

¹⁷ Ministère des Finances Canada, Discours, *Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19*, 30 novembre 2020, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/11/soutenir-les-canadiens-et-lutter-contre-la-covid-19.html>

connaissent une très grande incertitude, l'investissement réalisé par l'industrie canadienne des télécommunications sera le moteur de notre reprise économique – il s'agit donc d'une occasion à saisir et à exploiter au maximum. Ainsi que l'expliquait le Conseil consultatif en matière de croissance économique :

L'investissement dans l'infrastructure est l'un des leviers les plus puissants et les plus évolutifs de croissance économique, ayant à la fois une incidence à long et à court terme. À plus long terme, l'infrastructure est un catalyseur de la productivité économique année après année, à hauteur de 20 à 50 cents pour chaque dollar investi au départ [...] Une infrastructure productive se traduit ainsi par une compétitivité accrue pour les nombreuses industries qui en dépendent. [...] Pour chaque dollar investi, on estime que l'économie croît d'un dollar et 60 cents (coefficient de multiplication de 1,6) au cours de la première année. Des emplois sont créés à chacune des phases d'exécution du projet. Pour chaque million de dollars investis, environ 15 emplois sont créés. Des travailleurs de la construction qualifiés et spécialisés sont embauchés, des fabricants de ciment et d'acier exécutent des commandes, des sociétés d'architectes et des firmes d'ingénierie sont en forte demande – chacun d'eux, et de nombreux autres, dépensent de l'argent dans l'économie¹⁸.

19. Shaw souhaite continuer à faire les investissements qui permettront de faire progresser la connectivité sans fil et filaire, de rendre optimales la participation et la compétitivité des Canadiens dans l'économie numérique, de favoriser un environnement 5G compétitif, de créer des emplois et de stimuler l'économie¹⁹. Cela ne peut se faire qu'avec des politiques publiques qui soutiennent et reconnaissent l'importance fondamentale des investissements de capitaux à long terme et de la concurrence axée sur les installations.

Recommandation 1 : Confirmer l'importance d'un soutien du cadre réglementaire à la concurrence et à l'investissement axé sur les installations

20. La pandémie a montré que l'infrastructure numérique du Canada joue un rôle crucial pour notre bien-être social, physique et économique, et que l'investissement dans cette infrastructure doit être soutenu et encouragé par les décideurs politiques, et non pas être considéré comme allant de soi ou miné par des objectifs politiques à court terme. Comme l'a mentionné il y a peu de temps le président du CRTC, M. Ian Scott : « Si atteindre cette norme [l'objectif de service universel] est une priorité depuis un certain temps, les profonds bouleversements économiques et sociaux provoqués par la pandémie de COVID-19 rendent la large bande encore plus nécessaire dans les collectivités mal desservies²⁰. »
21. Shaw est tout à fait d'accord en ce qui concerne la nécessité d'accorder une attention renouvelée au soutien des investissements dans les réseaux canadiens. Toutefois, en tout respect, c'est l'incertitude persistante relative aux cadres du CRTC en matière de services

¹⁸ Conseil consultatif en matière de croissance économique, *Favoriser la productivité par l'entremise de l'infrastructure*, en ligne : <https://www.budget.gc.ca/aceg-ccce/pdf/infrastructure-fra.pdf>, p.3.

¹⁹ Shaw souligne qu'un rapport publié récemment par l'ACTS indiquait qu'en 2019 : i) Les fournisseurs dotés d'installations ont soutenu 638 000 emplois canadiens et contribué directement au PIB à hauteur de 74,5 milliards de dollars, dont 23,5 milliards en incidences directes de la chaîne de valeur des fournisseurs de services de communication et 51 milliards en incidences directes découlant de l'augmentation des ventes et de la production d'autres secteurs grâce à l'ajout de connexions par fil et sans fil; ii) chaque emploi en télécommunications soutient 2,3 emplois dans l'économie canadienne et chaque million de dollars de ventes en télécommunication soutient 4,2 nouveaux emplois dans l'économie canadienne. En ligne : https://www.cwta.ca/wp-content/uploads/2020/12/FR_Investing_in_Canadas_Digital_Infrastructure.pdf

²⁰ Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. *Témoignages*, 26 novembre 2020, à 1110 : Ian Scott (président et dirigeant général du CRTC), en ligne : <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/INDU/reunion-7/temoignages>

filaires et de services sans fil de gros qui risque de compromettre la réalisation de l'objectif de service universel ainsi que le futur des investissements et de la concurrence durables. Par surcroît, en février 2019, dans le cadre de son examen des services sans fil mobiles, le CRTC a publié un avis préliminaire selon lequel il serait approprié de mandater les trois géants pour fournir un accès obligatoire aux ERMV²¹. Par la suite, en août 2019, le CRTC a considérablement réduit les tarifs que les bâtisseurs de réseaux comme Shaw peuvent demander aux revendeurs pour l'accès haute vitesse de gros à leurs réseaux à large bande²². Près de deux années plus tard, une décision dans le cadre de l'examen des services mobiles sans fil est attendue, et les tarifs des services filaires de gros sont en cours d'examen par le CRTC.

22. Le risque continu d'un mandat étendu des ERMV et les tarifs de gros extrêmement bas, inférieurs au prix coûtant, ont pour effet de limiter le choix des consommateurs, de réduire les investissements dans les réseaux et de décourager l'entrée de concurrents sur le marché. Comme l'a expliqué notre président-directeur général, Brad Shaw, au mois d'octobre 2019 :

[Traduction] Depuis l'annonce des audiences concernant les ERMV sans fil et la réduction des tarifs de l'accès Internet de tiers, nous avons déjà modifié nos plans en ce qui concerne le lancement de nouveaux services d'Internet à vitesse plus élevée et l'expansion de nos services mobiles au-delà des zones que nous desservons actuellement. Au cours du processus réglementaire, nous avons espoir que le gouvernement reconnaisse le rôle essentiel que jouent les entreprises axées sur les installations au niveau de la capacité à introduire de nouvelles technologies et d'offrir des services meilleurs et plus rapides aux Canadiens²³.

23. Shaw a démontré sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie en matière de communications sans fil à titre de concurrent régional sérieux. Néanmoins, pour continuer à offrir des prix abordables et un vaste choix, Shaw doit réaliser de nouveaux investissements à long terme (notamment pour acquérir le spectre 5G crucial), et cela n'est possible que s'il existe une perspective raisonnable de rentabilité. Les preuves irréfutables présentées lors de l'examen du secteur des services mobiles sans fil ont montré qu'une structure élargie d'ERMV nuira profondément et de façon disproportionnée à la seule source avérée de concurrence efficace et durable par rapport aux trois géants : les concurrents régionaux dotés d'installations.
24. À la suite de l'annonce de la Commission concernant les ERMV, Shaw a dû modifier ses plans concernant le spectre de 600 MHz d'ISDE, et freiner notamment ses ambitions d'expansion sur de nouveaux marchés. Si la Commission introduit une structure élargie d'ERMV, Shaw sera obligé de reconsidérer si elle peut continuer à investir dans son réseau sans fil.
25. En ce qui concerne la décision du CRTC du mois d'août 2019 concernant les tarifs de gros, des corrections importantes sont nécessaires pour permettre aux bâtisseurs de réseaux de

²¹ Avis de consultation de télécom CRTC 2019-57.

²² Ordonnance de télécom CRTC 2019-288, Pour une mise en contexte et un résumé concernant le régime de services filaires de gros et l'incidence de l'ordonnance, voir le mémoire présenté par Shaw au Comité intitulé *Shaw Submission to INDU Committee re Response to COVID-19*, juillet 2020, p.6 à 10.

²³ Shaw Communications Inc., Q4 2019 Results – Earnings Call, en ligne : <https://seekingalpha.com/article/4299198-shawcommunications-inc-sjr-ceo-brad-shaw-q4-2019-results-earnings-call-transcript?part=single>

recouvrer pleinement leurs coûts et de réaliser un taux de rendement raisonnable pour soutenir les investissements futurs. L'entrée en vigueur de tarifs en deçà du prix coûtant aura pour conséquence la réduction immédiate et marquée des investissements des bâtisseurs de réseaux dans l'infrastructure numérique du Canada, ce qui donnera lieu à des répercussions considérables pour les collectivités rurales, éloignées et autochtones.

26. Shaw soutient que le nouvel objectif ambitieux du gouvernement de connecter 98 % des Canadiens d'ici 2026 n'est réalisable qu'avec un cadre réglementaire stable qui appuie l'investissement de capitaux à long terme. Le gouvernement ne peut se permettre de déloger l'investissement du secteur privé, en particulier dans le contexte actuel des défis budgétaires qu'il faudra prendre en compte dans le bilan financier fédéral. Ainsi qu'il est expliqué dans un rapport de 2019 du Centre pour l'avenir du Canada du BGC :

[Traduction] L'investissement privé dans l'infrastructure numérique au Canada dépasse largement les 10 milliards de dollars par an, un ordre de grandeur supérieur à l'investissement public dans les programmes d'infrastructure numérique.... [Une] baisse de 25 % des prix des services sans fil et de faibles tarifs de gros obligatoires pour les services filaires pourraient donner lieu à un écart de plus de 2 milliards de dollars par an en termes de CAPEX. Un écart de cette ampleur a peu de chances d'être comblé par les gouvernements au Canada, et aurait une incidence importante sur la vitesse et la couverture géographique des réseaux 5G et à fibres optiques. Des exemples dans le monde montrent que même si le gouvernement fournit un financement public supplémentaire, cet effort ne sera probablement pas aussi efficace que les investisseurs privés pour construire des infrastructures²⁴.

27. Nous avons bon espoir que le CRTC rejettera définitivement les ERMV élargis et variera considérablement les tarifs de gros fixés en août 2019. Ce faisant, le CRTC s'acquittera de son devoir en tant que tribunal administratif indépendant responsable de garantir l'accès des Canadiens aux meilleurs réseaux et services de télécommunications possibles. Conformément à ce mandat, Shaw demande instamment à ce comité d'inclure dans son rapport final une recommandation selon laquelle le cadre stratégique des télécommunications du Canada doit prioriser et maintenir les mesures incitatives les plus fortes possible pour l'investissement et la concurrence axés sur les installations.

Recommandation 2 : Confirmer la compétence du CRTC en matière d'infrastructures passives

28. Il est essentiel de moderniser le cadre canadien régissant l'accès aux infrastructures passives²⁵ pour soutenir la connectivité des régions rurales et éloignées et le déploiement rapide de la 5G. Le CRTC a reconnu que l'accès inopportun et coûteux aux structures de soutènement constitue

²⁴ BCG, Centre pour l'avenir du Canada, *In the Balance: Future-proofing Canada's digital infrastructure to unlock benefits for all*, décembre 2019, p. 18, en ligne : https://media-publications.bcg.com/flash/dotbcg_other/CCF%20Digital%20Infrastructure%20In%20the%20Balance.pdf.

²⁵ Pour déployer les réseaux filaires et sans fil, les bâtisseurs de réseaux ont besoin d'accéder à des infrastructures passives, dont des structures de soutènement (comme des conduites, des poteaux et des tours), des lampadaires, des abribus et des toits d'immeubles résidentiels et commerciaux à logements multiples, qui appartiennent à différentes entités, comme les ESLT, les services énergétiques provinciaux, les municipalités et les propriétaires de résidence privée.

l'un des principaux obstacles au déploiement de réseaux capables de supporter la large bande dans les régions rurales et éloignées du Canada²⁶ et a amorcé une procédure en vue d'améliorer l'accès aux poteaux téléphoniques (appartenant aux ESLT) ou à d'autres poteaux dont l'accès est contrôlé par les ESLT. Toutefois, la procédure du CRTC n'améliorera pas l'accès aux infrastructures passives appartenant à d'autres types d'entités, car la compétence qui lui est conférée en vertu de l'article 43 de la *Loi sur les télécommunications* ne s'étend pas aux biens appartenant aux services d'électricité régis par les provinces. Il y a également une incertitude quant à la compétence du CRTC sur les infrastructures passives appartenant aux municipalités et aux autres pouvoirs publics.

29. Ce Comité peut soutenir de façon importante la vitesse et l'efficacité du déploiement en régions rurales en modifiant la *Loi sur les télécommunications* pour confirmer la compétence du CRTC concernant l'accès aux infrastructures passives et en adoptant les recommandations 36 à 38 du rapport final du groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications²⁷. En élargissant le champ de compétence de la Commission en matière d'infrastructures passives, le Canada pourra gagner les rangs d'autres administrations qui ont déjà fait de l'accès une priorité essentielle pour accélérer le déploiement et créer des cadres d'accès plus efficaces. L'élargissement des pouvoirs de la Commission en matière d'infrastructures passives.

Recommandation 3 : Augmenter l'accès au spectre des concurrents régionaux par l'entremise de politiques favorisant la concurrence et les mises en réserve.

30. Les mises en réserve de spectre sont cruciales pour stimuler l'abordabilité et l'accessibilité des services sans fil au Canada, notamment dans les régions rurales et éloignées, en ciblant la concentration du spectre détenu par les trois géants et en favorisant la concurrence durable axée sur les installations.
31. Malgré les réalisations remarquables de Shaw pour les consommateurs depuis son entrée sur le marché du sans-fil, l'entreprise est désavantagée sur le plan de la concurrence comparativement aux trois géants, qui continuent de détenir plus de 75 % du spectre au Canada²⁸. Peu importe combien Shaw investit dans son infrastructure sans fil, il lui sera impossible d'atteindre la performance de réseaux des trois géants, et par le fait même continuer à mener une concurrence durable, sans un accès à un spectre suffisant.
32. Le fait d'avoir un spectre insuffisant constitue un obstacle majeur à la concurrence, et cela freine la croissance, l'investissement et l'expansion des concurrents régionaux dotés d'installations comme Shaw. Les trois géants sont incités sur le plan économique à écarter les nouveaux concurrents, et, sans les réserves de spectre, ils sont fort bien positionnés pour utiliser les mesures incitatives en vue d'exclure du marché les concurrents comme Shaw. Ainsi que l'a

²⁶ Avis de consultation de télécom CRTC 2020-366.

²⁷ ISDE, L'avenir des communications au Canada : Le temps d'agir, 29 janvier, Recommandations 36 à 38, <https://www.ic.gc.ca/eic/site/110.nsf/fra/00012.html#Toc27036651>

²⁸ Bell et Telus sont particulièrement avantagés en raison de leur entente de partage du spectre qui leur permet de doubler leurs avoirs respectifs.

expliqué Peter Cramton, économiste de renommée mondiale et expert des enchères du spectre et de l'établissement des règles du marché :

[Traduction] [...] Lorsque les réserves sont plus efficaces, comme au Canada, où il y a un risque de blocage évident. Dans les enchères du spectre, le risque de verrouillage se rapporte à la probabilité que les titulaires en position dominante, comme les trois géants, seront amenés à payer une prime pour le spectre afin de confiner les entreprises concurrentes viables à une faible position dans le spectre pour tenir loin du marché des entreprises qui autrement leur livreraient une forte concurrence. Ce blocage se produit non pas parce que le petit distributeur échoue dans sa tentative d'offrir de la valeur aux clients, mais parce que les titulaires en position de dominance tirent profit d'une concurrence de ce genre²⁹.

33. Ce risque de blocage est d'autant plus grand à l'approche de l'ère du 5G. La mise en place d'un réseau 5G efficace nécessite une très grande quantité de fréquences variées du spectre. Les trois géants ont déjà terminé les premiers déploiements de réseaux 5G grâce à leur avantage en la matière. Si Shaw ne peut acquérir suffisamment de spectre aux prochaines enchères d'ISDE sur les 3500 MHz et la bande C - qui sont des éléments essentiels de la bande 5G - la capacité de Shaw à être compétitif dans l'environnement 5G sera sérieusement compromise. Le fait de ne pas créer les conditions d'un déploiement 5G compétitif permettra aux trois géants de réduire à néant les progrès réalisés par Shaw et les autres concurrents dans les régions au cours des dernières années, compromettant ainsi l'accessibilité financière et l'accès dans la prochaine ère de services sans fil et autres services.
34. Les trois géants ont fait valoir de nombreuses revendications sans fondement dans leurs campagnes contre les mises en réserve. Il n'y a là rien de surprenant. L'arrivée de Freedom a modifié la dynamique du marché, ce qui a amené les trois géants à réduire considérablement les frais de dépassement et à proposer un volume de données beaucoup plus considérable à des prix beaucoup plus bas. Cependant, les arguments des trois géants contre les mises en réserve doivent être pris pour ce qu'ils sont : une tentative manifeste et désespérée de contrecarrer l'entrée et l'expansion de concurrents régionaux tels que Shaw, afin de maintenir et de consolider leur position dominante sur le marché du 5G.
35. Parmi les arguments soutenus par les trois géants contre les réserves, les plus pernicioeux sont sans doute les allégations selon lesquelles elles réduisent la connectivité des régions rurales et éloignées ou augmentent les prix des services sans fil pour les consommateurs. Les trois géants utilisent fréquemment la vente aux enchères de la bande de 600 MHz comme exemple, malgré les preuves évidentes que les prix payés par les trois ont été entièrement déterminés par les autres exploitants et par l'ISDE, plutôt que par les soumissionnaires admissibles aux réserves³⁰.

²⁹ Ci-joint, à titre d'Annexe A du mémoire de Shaw, rapport du D^r Peter Cramton intitulé *Pro-competitive Measures Remain Essential in Canadian 5G Spectrum Auctions*, 16 décembre 2020, réalisé pour Shaw Communications Inc. [**Cramton Report**], p. 2.

³⁰ Shaw, Commentaires reçus sur l'avis SLPB-002-19, *Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3500 MHz*, en date du 20 septembre 2020, paragraphes 57 à 64; voir également Economists Incorporated, *An Analysis of Allocation Phase Pricing and Lock Round Price Increases in the Canadian 600 MHz Auction*, 20 septembre 2019.

De plus, comme l'a expliqué le D^r Cramton, le soutien à la concurrence exercée par des concurrents régionaux comme Freedom est la solution pour faire baisser les prix des services sans fil pour les consommateurs :

Il est bien entendu en matière économique, et dans les communications mobiles en particulier, que la concurrence détermine les prix, et non les prix établis lors des enchères sur les fréquences (Kwerel et Strack 2001). Dans la mesure où les mises en réserve permettent d'accroître la concurrence en favorisant la pénétration et le succès des petits fournisseurs, elles contribuent à faire baisser les prix. Il existe de nombreuses preuves empiriques dans de nombreux pays, y compris les États-Unis et le Canada, que la concurrence fait baisser les prix de vente au détail et que les petits fournisseurs sont particulièrement efficaces dans cette conjoncture (par exemple Chipty 2019). Des données récentes du CRTC montrent que les prix des services mobiles ont régulièrement diminué dans tous les segments du marché depuis l'entrée de Shaw sur le marché en 2016 (CRTC 2020).

C'est précisément la raison pour laquelle les trois géants insistent tant sur cette question. La forte concurrence des fournisseurs régionaux nuit aux trois géants³¹.

36. Les arguments des trois géants contre les marchés réservés ne tiennent pas compte également de l'importance de promouvoir la concurrence dans toutes les régions du pays, et non seulement dans les grandes villes. Les politiques de mises en réserve favorisant la concurrence ont été cruciales pour l'expansion de Shaw dans les régions rurales et éloignées. Par exemple, le spectre de bande AWS-1 de Shaw a été acquis grâce à une mise en réserve lors de la vente aux enchères de l'ISED en 2008³², et a joué un rôle essentiel dans le lancement de Shaw dans 20 nouvelles régions rurales et éloignées en 2019. Grâce à la réserve AWS-1 de l'ISDE, Shaw est en mesure d'offrir à ces communautés les avantages d'une solution de rechange aux trois géants, y compris le choix d'offres de services sans fil diversifiées, abordables et novatrices.
37. Il n'est pas surprenant que les affirmations et les conceptions inadéquates des trois géants en matière de mises en réserve ne tiennent nullement compte du fait que chacun d'entre eux a reçu gratuitement un spectre de basses fréquences de grande importance – essentiel à la construction des réseaux dans les zones moins densément peuplées – au début du processus de déploiement de leurs réseaux (une synchronisation optimale pour la planification du réseau). En contrepartie, Shaw (et d'autres concurrents régionaux) n'a bénéficié d'aucune aide et a dépensé des milliards de dollars pour construire les réseaux à la base. Ce n'est que maintenant que nous avons accès à un spectre de basses fréquences suffisamment important, après avoir acquis tout le spectre à prix élevés par l'intermédiaire d'enchères contestées et d'acquisitions stratégiques.
38. Shaw est arrivée sur le marché du sans-fil il y a seulement quatre ans et nous déployons systématiquement et à un rythme accéléré nos ressources en spectre afin d'accroître l'étendue et la qualité de notre réseau. Cependant, nous avons besoin de davantage de spectre pour faire

[https://www.ic.gc.ca/eic/site/smtgst.nsf/vwapj/SLPB-002-19-Reply-Shaw-Economists-Attachment2.pdf/\\$FILE/SLPB-002-19-Reply-Shaw-EconomistsAttachment2.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/smtgst.nsf/vwapj/SLPB-002-19-Reply-Shaw-Economists-Attachment2.pdf/$FILE/SLPB-002-19-Reply-Shaw-EconomistsAttachment2.pdf)

³¹ Cramton Report, p. 2-3.

³² Voir les résultats des enchères à *Mise aux enchères relative aux services sans fil évolués et autres bandes de fréquences dans la gamme de fréquences de 2 GHz — Résumé par bloc de licence*, 2008. En ligne :: <http://www.ic.gc.ca/eic/site/smtgst.nsf/fra/sf09003.html>.

face à la concurrence. Le fait que Shaw mette en œuvre, de manière judicieuse, une stratégie sans fil qui accroît le bien-être des consommateurs et qui suscite des réactions concurrentielles de la part des trois géants de l'industrie soutient la base des mises en réserve. Les mises en réserve de fréquences sont des mesures équitables, efficaces et concurrentielles qui sont essentielles pour accroître l'accessibilité économique et l'innovation dans le domaine du sans-fil à long terme en (i) empêchant l'exclusion de la concurrence par les trois géants (ii) en soutenant le déploiement de réseaux concurrentiels par de nouveaux fournisseurs comme Shaw, au bénéfice de tous les Canadiens, y compris ceux des plus petites communautés rurales en dehors de nos grandes villes.

Conclusion

39. Ce Comité peut jouer un rôle crucial en aidant le Canada à réussir sa reprise après la pandémie et ultérieurement, en adoptant les recommandations suivantes :

- Renforcer le soutien et les incitatifs du cadre réglementaire en faveur des investissements dans les installations, de l'innovation et de la concurrence;
- Modifier la *Loi sur les télécommunications* pour permettre un cadre modernisé d'accès aux infrastructures passives;
- Poursuivre la mise en œuvre de réserves de fréquences du spectre concurrentielles afin de promouvoir une concurrence durable dans le domaine des services sans fil.

40. Shaw apprécie l'occasion qui lui est donnée d'aider le Comité dans ses travaux concernant l'*Étude sur l'accessibilité et l'abordabilité des services de télécommunications*.

Les mesures favorisant la concurrence demeurent essentielles dans les enchères canadiennes du spectre du 5G

Peter Cramton³³

18 décembre 2020

Shaw Communications Inc. m'a demandé de formuler des commentaires concernant l'utilisation continue de mesures favorisant la concurrence dans les enchères du spectre que tient le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) du Canada. Ce rapport vient compléter le mémoire présenté par Shaw au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, dans le cadre de son étude sur l'accessibilité et l'abordabilité des services de télécommunications, et réfute un récent article d'opinion selon lequel les mesures d'enchères favorisant la concurrence ne sont plus nécessaires au Canada (Crandall 2020). Comme le révèle l'article en question, Crandall est un conseiller de Telus, et ses arguments me sont familiers grâce aux dépôts de documents d'ISDE et aux déclarations publiques de Telus et d'autres fournisseurs de services sans fil titulaires des trois géants au Canada qui sont contre les mises en réserve, et que j'appellerai globalement « la position des trois géants ».

La position des trois géants voulant que les mises en réserve représentent une politique réglementaire malavisée repose sur des affirmations erronées selon lesquelles les marchés des services mobiles sont pleinement concurrentiels au Canada et que les mises en réserve pour les petits opérateurs pénalisent les Canadiens des régions rurales et font augmenter les prix. Comme il est indiqué ci-dessous, chacun de ces arguments est un mythe.

Au contraire, la politique canadienne en matière de spectre s'est révélée efficace pour développer la concurrence dans un pays dont le vaste territoire et la faible densité de population rendent la pénétration sur le marché difficile. Les marchés réservés ont été et continuent d'être essentiels à l'avancement de la concurrence à long terme dans le secteur canadien des communications sans fil et sont nécessaires pour assurer la concurrence dans le secteur 5G. Grâce à la concurrence, les consommateurs bénéficient de prix plus bas et d'un plus vaste choix, tandis que l'économie dans son ensemble bénéficie d'investissements accrus, y compris les régions éloignées du Canada, et d'une augmentation de l'innovation. Dans le

³³ Peter Cramton est professeur d'économie à l'Université du Maryland et l'Université de Cologne, www.cramton.umd.edu. Depuis 1983, il a réalisé des travaux de recherche qui ont été amplement cités concernant l'établissement des règles du marché, la théorie et la pratique des enchères liées au spectre des radiofréquences, ainsi que d'autres marchés, notamment celui de l'électricité, des titres financiers, des émissions polluantes et du bois d'œuvre. Il a introduit des modèles de marché innovants dans de nombreux secteurs, conseillé maints gouvernements en matière de conception de marché et des dizaines de soumissionnaires sur les principaux marchés aux enchères. Il a également rédigé de nombreux travaux pratiques sur les enchères du spectre et la politique de la concurrence. Il a obtenu sa licence en ingénierie de l'université de Cornell et son doctorat en commerce de l'université de Stanford. Il remercie Shaw d'avoir financé ce commentaire.

contexte actuel du marché canadien du sans-fil, les marchés réservés apportent une valeur économique importante.

Mythe 1 : Les mises en réserve ne sont plus nécessaires

Selon la position des trois géants, les Canadiens bénéficieraient d'un service de qualité à des prix compétitifs, et, par conséquent, les mises en réserve ne seraient plus nécessaires. C'est un argument surprenant. Il ne faut pas abandonner une politique efficace simplement parce qu'elle fonctionne. Oui, les mises en réserve ont accru la concurrence et réduit les prix pour les Canadiens. La question de savoir si les mises en réserve sont souhaitables à l'avenir dépend de leur capacité à renforcer la concurrence qui se manifeste. Dans le cas des prochaines ventes aux enchères 5G, la réponse est « oui », comme je l'ai déjà indiqué (Cramton 2019).

La position des trois géants fait ressortir le fait que, mondialement, l'utilisation des mises en réserve a diminué au cours des dernières années. C'est ce qui s'est produit dans des pays où les mises en réserve seraient inefficaces pour favoriser la concurrence. Si les conditions économiques de la pénétration sur le marché sont trop difficiles et qu'un fournisseur sérieux n'apparaît pas, les mises en réserve sont inefficaces. La plus grande réussite de la mise en réserve est observée dans les cas, comme au Canada, où il existe un risque réel de blocage. Dans les enchères du spectre, le risque de verrouillage se rapporte à la probabilité que les titulaires en position dominante, comme les trois géants, seront amenés à payer une prime pour le spectre afin de confiner les entreprises concurrentes viables à une faible position dans le spectre et d'écarter du marché des entreprises qui autrement leur livreraient une forte concurrence. Ce blocage se produit non pas parce que le petit distributeur échoue dans sa tentative d'offrir de la valeur aux clients, mais parce que les titulaires en position de dominance tirent profit d'une concurrence de ce genre.

Mythe 2 : Les mises en réserve nuisent aux Canadiens des zones rurales

Il est tellement manifeste que la concurrence des petits fournisseurs améliore les prix et les services là où ils opèrent que la position des trois géants tente de détourner à ses propres fins les défis que pose l'accès à la large bande en milieu rural. Ils allèguent que les mises en réserve nuisent aux Canadiens des régions rurales, qui ne bénéficient pas actuellement des avantages de la concurrence des petits fournisseurs. Cet argument n'est pas valable pour deux raisons.

Premièrement, le déploiement des réseaux se fait sur plusieurs années. De façon rationnelle, les zones les plus économiques, les centres urbains, sont construites en premier, et les régions rurales ensuite. Il faut donc prévoir un certain temps avant que la concurrence ne s'installe dans les zones rurales. Alors que les trois géants ont eu des décennies pour construire leurs réseaux, Shaw n'est apparu sur le marché du sans-fil qu'en 2016.

Deuxièmement, et de façon plus importante, le service limité dans les régions rurales n'a rien à voir avec la disponibilité du spectre à fréquences basses et moyennes pour les trois géants. Le principal inconvénient des régions rurales est le manque de couverture. Est-ce qu'une mise en réserve des fréquences pour les

petits opérateurs l'empêche? La réponse est « non ». Prenons une région rurale qui ne peut être desservie de façon économique qu'avec un spectre à fréquences basses. Comme le signal du spectre à fréquences basses se propage plus loin et de manière plus fiable autour et à travers les obstacles, les tours de téléphonie cellulaire peuvent être plus espacées, ce qui réduit considérablement le coût de la fourniture du service. Ce genre de spectre est extrêmement rare, mais la mise en réserve ne détruit pas le spectre. Les opérateurs doivent simplement trouver des moyens plus créatifs d'utiliser cette ressource rare. La sous-cession des droits de licence du spectre sous-utilisé est non seulement possible, mais elle se produit souvent.

À l'avenir, les ventes aux enchères de fréquences ne doivent pas être considérées comme l'attribution finale du spectre. Des déséquilibres entre l'offre et la demande sont inévitables. Les opérateurs doivent s'efforcer de soutenir un marché secondaire du spectre, tout comme les autres marchés de produits de base ont des marchés locaux pour aligner l'offre et la demande en temps réel. ISDE cherche déjà à développer le marché secondaire par des conditions de déploiement qui favorisent la concession de sous-licences (ISDE 2019). Les marchés secondaires répondent aux préoccupations des trois géants de manière beaucoup plus efficace que les enchères du spectre, qui ne peuvent pas résoudre les déséquilibres entre l'offre et la demande en temps réel.

Mythe 3 : Les mises en réserve entraînent une hausse des prix de détail et nuisent aux consommateurs

Il s'agit de l'une des affirmations les plus absurdes avancées par les trois géants. Il est bien entendu en matière économique, et dans les communications mobiles en particulier, que la concurrence détermine les prix, et non les prix établis lors des enchères sur les fréquences (Kwerel et Strack 2001). Dans la mesure où les mises en réserve permettent d'accroître la concurrence en favorisant la pénétration et le succès des petits fournisseurs, elles contribuent à faire baisser les prix.

Il existe de nombreuses preuves empiriques dans de nombreux pays, y compris les États-Unis et le Canada, que la concurrence fait baisser les prix de vente au détail et que les petits fournisseurs sont particulièrement efficaces dans cette conjoncture (exemple dans Chipty 2019). Des données récentes du CRTC montrent que les prix des services mobiles ont régulièrement diminué dans tous les segments du marché depuis l'entrée de Shaw sur le marché en 2016 (CRTC 2020). C'est précisément la raison pour laquelle les trois géants insistent tant sur cette question. La forte concurrence des fournisseurs régionaux nuit aux trois géants.

Références bibliographiques

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (2020), « Prix mensuels à la fin de l'année 2019 pour les services d'Internet, de téléphone mobile, de téléphone filaire et de télévision », En ligne : <https://crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/2020/cmr5.htm>

Chipty, Tasneem (Matrix Economics) (2019), *Report Studying the State of Competition in the Retail Wireless Marketplace and the Benefits of Additional Competition Among Wireless Service Providers*, réalisé pour le Bureau de la concurrence dans l'Avis de consultation de télécom CRTC 2019-57.

Cramton, Peter (2019), *The Critical Importance of Pro-competition Measures in the Canadian 3500 MHz Auction*, réalisé dans le cadre de la « Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3500 MHz », avis SLPB-002-19, 2 août.

Crandall, Robert W. (2020), *Financial Post*, *Opinion: Ottawa's spectrum policy penalizes rural Canadians*, 17 novembre.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (2019), « Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3500 MHz », avis SLPB-002-19, juin 2019.

Kwerel, Evan and Walter Strack (2001), *Auctioning Spectrum Rights*, U.S. Federal Communications Commission, 20 février.